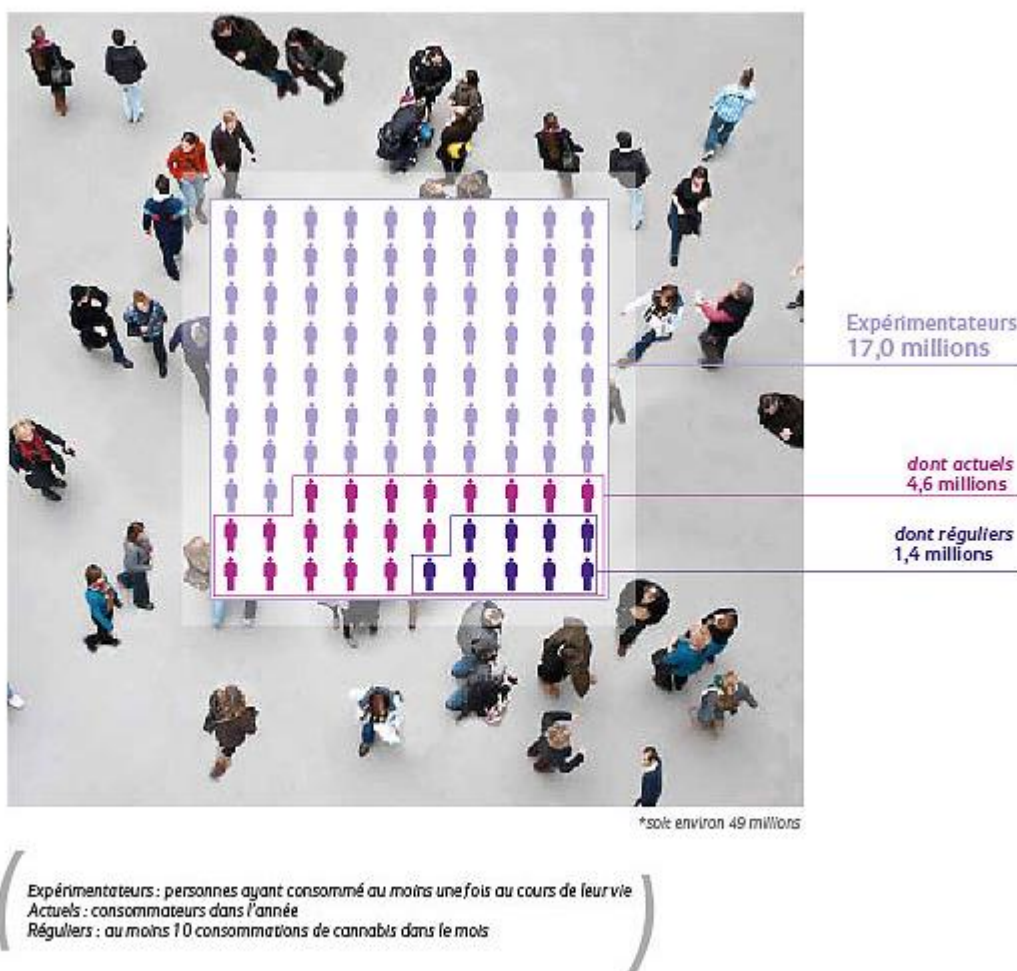


Il faut légaliser le cannabis

ATTENTION !!! Les documents présentés sont volontairement très orientés dans un sens ou dans l'autre, ceci afin de générer le débat en classe et favoriser l'esprit critique chez les élèves. Tout n'est donc pas à prendre « Argent comptant ». Pour avoir une vision complète, se référer à la trace écrite de la leçon.

LE DILEMME JURIDIQUE : Efficacité de la répression

- **Estimation du nombre de consommateurs de cannabis en France métropolitaine parmi les 11-75 ans en 2014 (Source : [OFDT](#))**



Infographie OFDT

- **Usages de cannabis selon l'âge et le sexe parmi les 18-64 ans en 2010 (Source : [OFDT](#))**

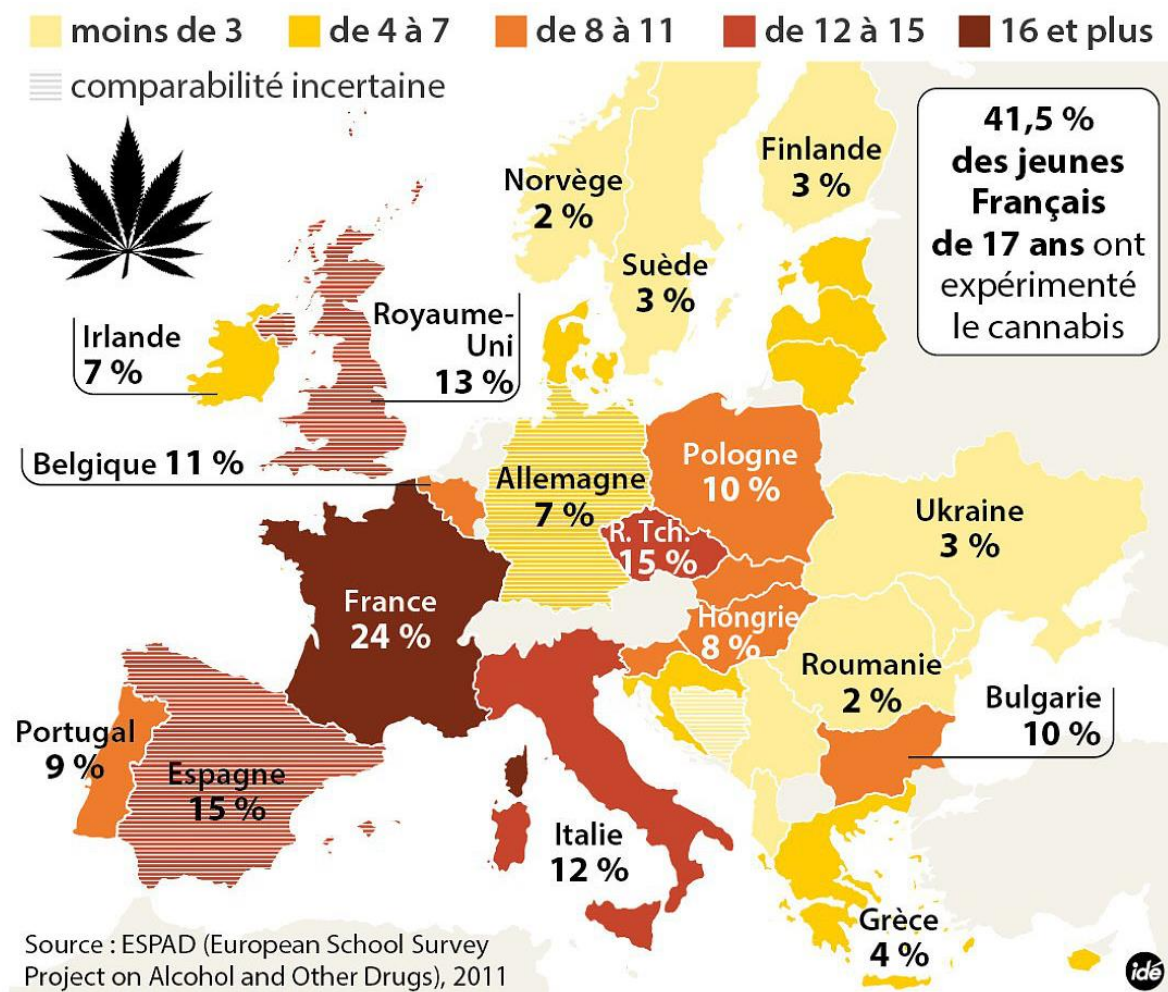
%	Ensemble	18-25 ans	26-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	Hommes	Femmes
Expérimentation	32,9	47,3	51,8	38,0	22,6	10,1	40,6	25,4
Usage au cours de l'année	8,0	22,8	13,8	5,1	2,4	0,8	11,5	4,7
Usage au cours du mois	4,4	13,2	7,5	2,8	1,0	0,2	6,6	2,2
Usage régulier	2,1	6,3	4,1	1,2	0,5	0,1	3,4	0,9
Usage quotidien	1,1	3,1	2,1	0,7	0,3	0,1	1,7	0,5

Lecture : 47,3 % des personnes de 18 à 25 ans ont déjà consommé du cannabis au cours de leur vie

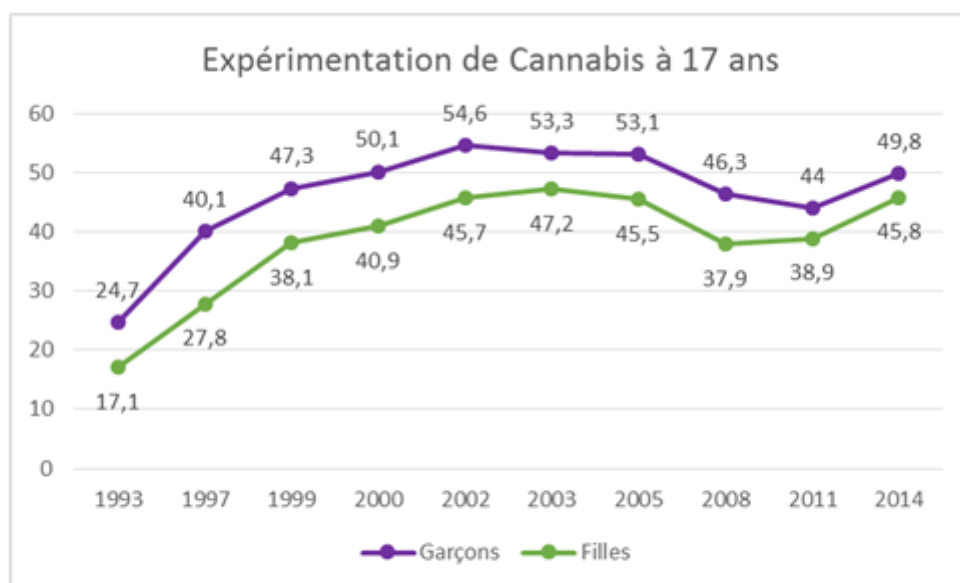
- Extrait de « Proposition de loi autorisant l'usage contrôlé du cannabis : UN NIVEAU DE CONSOMMATION PARMIS LES PLUS ELEVÉS EN EUROPE » (Source : [Senat.fr](http://senat.fr))

La France se place parmi les plus importants consommateurs de cannabis par habitant en Europe (8,4%) et a également le taux d'expérimentation chez les 15-64 ans parmi les plus élevés (39%).

- Part des jeunes étudiants de 15-16 ans ayant consommé du cannabis au cours du dernier mois (Source : [corse-matin](http://corse-matin.com))



- Evolution du nombre d'expérimentateur du Cannabis à 17 ans de 1993 à 2014 en France (Source : [OFDT](http://ofdt.fr))

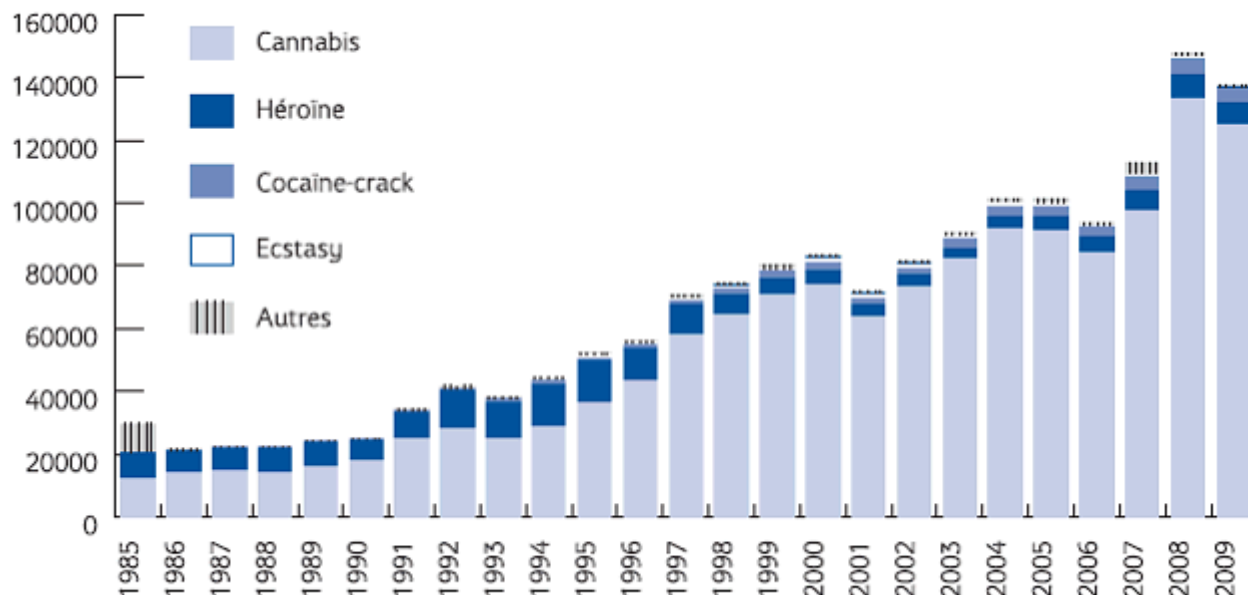


%	1993	1997	1999	2000	2002	2003	2005	2008	2011	2014
Ensemble	21,0	34,1	42,8	45,6	50,2	50,3	49,4	42,2	41,5	47,8

• Vidéo : [Le TGI de Bobigny au bord de l'asphyxie](#) (Source : [BFMTV](#))

• Extrait de « Proposition de loi autorisant l'usage contrôlé du cannabis : UN CONTENTIEUX DE MASSE QUI TÉMOIGNE D'UN DÉCALAGE CROISSANT DU CADRE LÉGAL PAR RAPPORT À LA RÉALITÉ SOCIALE » (Source : [senat.fr](#))

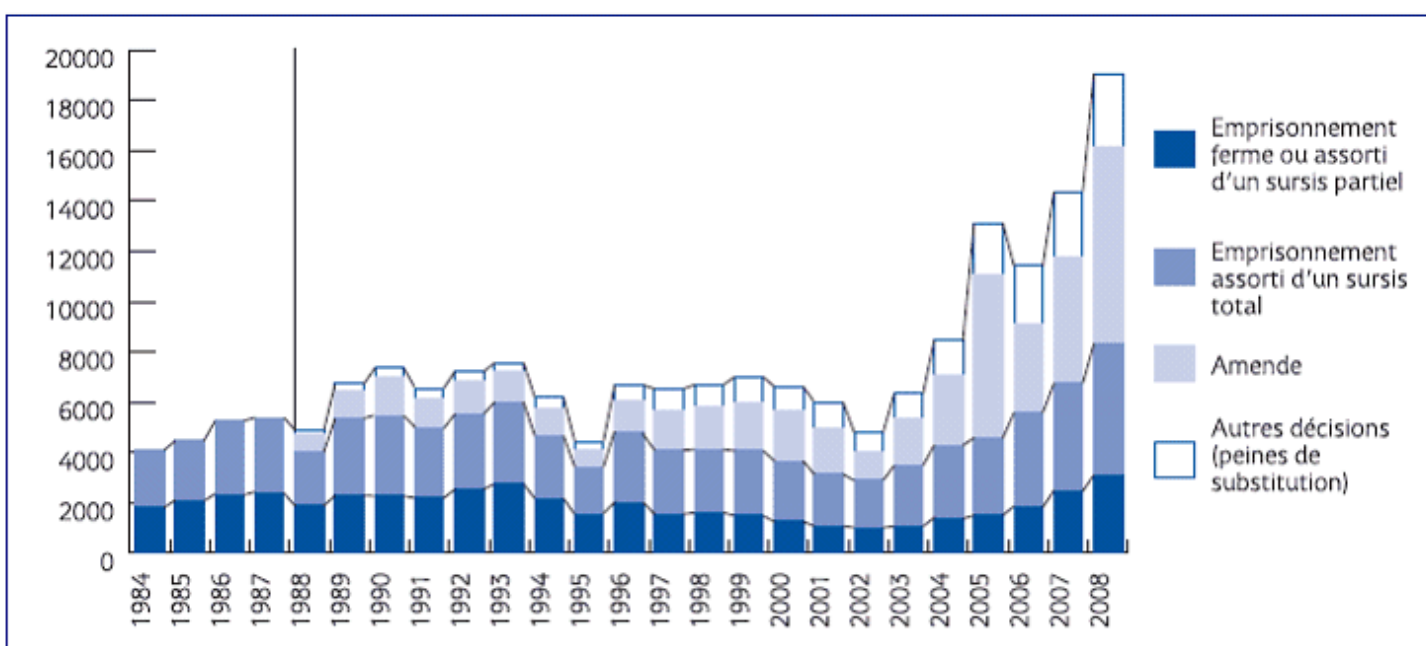
Les affaires pour « usage illicite de stupéfiants » augmentent sensiblement et engorgent les tribunaux alors que plus de la moitié des affaires se terminent par une amende ou une peine de substitution.



La réponse pénale aux affaires d'usage de stupéfiants en 2013 :

- 85 000 affaires d'usage de stupéfiants ont été orientées par les parquets en 2013
- 53 000 affaires (62 %) ont fait l'objet d'une procédure alternative
- 30 000 affaires (35 %) ont été poursuivies
- 2000 affaires ont été classées sans suite

Figure 6 - Évolution des condamnations judiciaires prononcées pour usage illicite (infraction unique ou non) : 1984 - 2008 (Champ : France entière)



Source : Casier judiciaire national, ministère de la Justice

Note de lecture : les creux identifiables en 1988, 1995 et 2002 correspondent aux années d'amnistie présidentielle.

- **La théorie de l'escalade remise en question (Source : [Libération](#))**

Il est vrai que de nombreux héroïnomanes ont consommé auparavant d'autres drogues, alcool ou cannabis compris. Mais cela n'implique pas que les consommateurs de cannabis vont tous basculer dans l'héroïne. «La théorie de l'escalade est contestée par de nombreux spécialistes. S'il est vrai que des consommateurs d'héroïne ont pu consommer du cannabis, le lien de causalité n'est pas établi», expliquait ainsi Jean Dessessard présentant son rapport pour la légalisation du cannabis en janvier au Sénat.

Utilisant les résultats d'un sondage national mené en 2012 par les Etats-Unis, treatment4addiction propose de voir la répartition des substances consommées avant et après le test d'une drogue. Ainsi, 65% des consommateurs de cannabis ont auparavant essayé l'alcool. Et 40 % des personnes ayant testé le cannabis ne testeront pas d'autres drogues ensuite.

- **Vidéo :** [Extrait de « La légalisation du cannabis en France » par Cyrusly \(Vidéo entière\)](#)
- **Vidéo :** [« Cannabis, la drogue douce dont l'hypocrisie dure » DATAGUEULE](#)

LE DILEMME ECONOMIQUE : Economie de l'état VS économie souterraine

- **De la prohibition à la légalisation : 3 scénarii possibles (Extrait de « [Les bénéfiques objectifs de la légalisation du cannabis](#) » par Laetitia CLAVREUL)**

La dépenalisation :

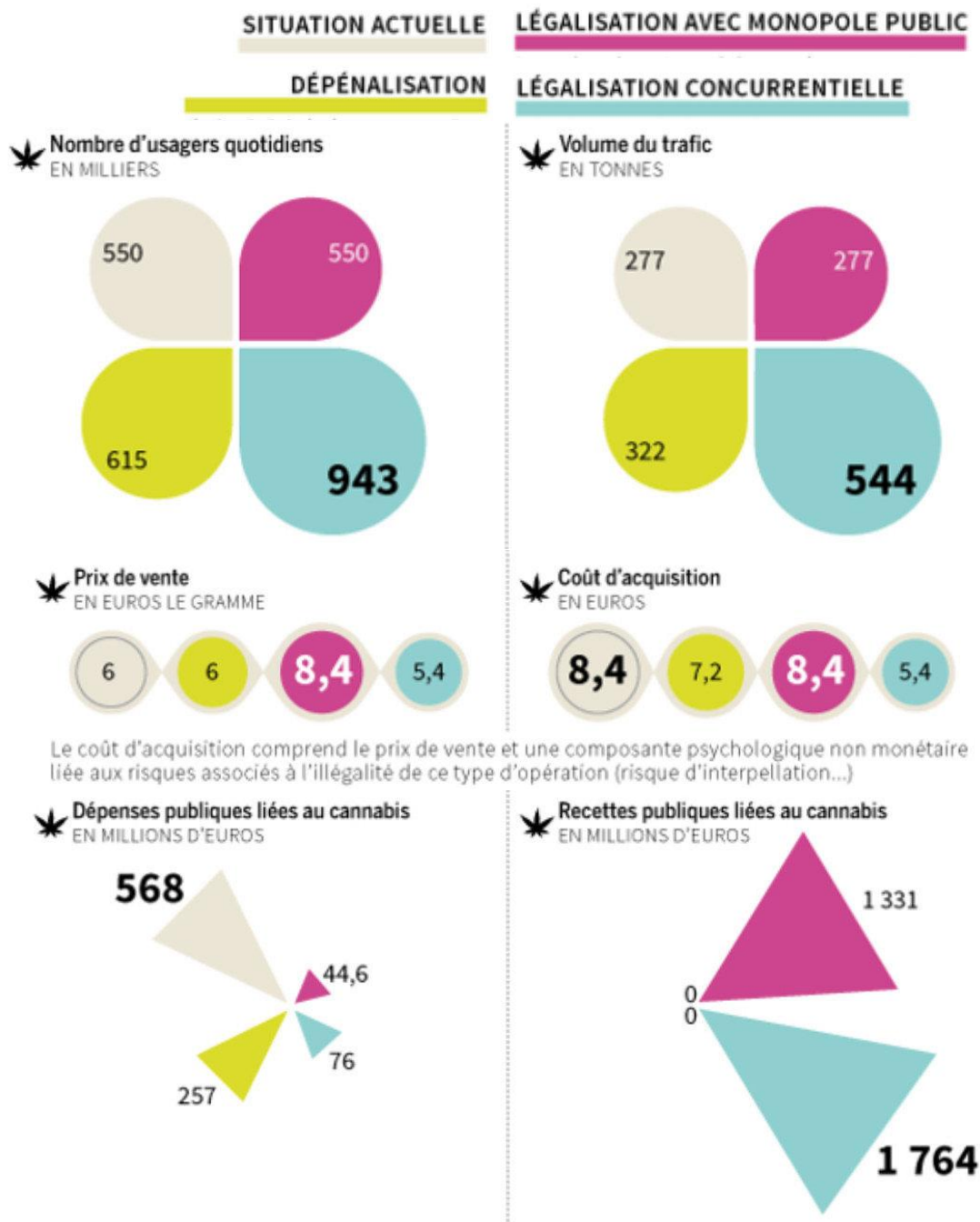
L'état ne sanctionne plus la consommation de cannabis mais persiste à sanctionner la production et la vente.

La légalisation avec monopole public :

La production, la vente et la consommation sont autorisées, mais seul l'état a le droit de produire et de vendre. La vente est taxée, ce qui rapporte de l'argent à l'état. Dans le diagramme ci-dessous, le scénario retenu prend en compte une taxe à 40% (la taxe des cigarettes est de 80%).

La légalisation concurrentielle :

La production, la vente et la consommation sont autorisées et pas forcément par l'état (ce qui n'empêche pas des contrôles sérieux). La taxation des produits est toujours présente, mais à cause de la concurrence, le prix est moins élevé.



L'enjeu étant sanitaire, et non financier, les économistes estiment que le scénario n° 2 « présente les meilleures garanties en termes de contrôle de la prévalence et de protection des populations les plus vulnérables ». Ils y voient bien des avantages : libération d'une part importante des ressources de la police et de la justice au bénéfice d'autres missions, réduction des niveaux d'interpellation, impact budgétaire positif, possibilité d'allouer des fonds plus conséquents aux politiques de prévention et de réduction des risques, notamment auprès des jeunes.

Reste cependant la question du devenir du marché noir alors que quelque 100 000 individus tirent un revenu du cannabis. Estimant qu'il pourrait subsister, ils proposent d'agir en deux temps pour le marginaliser : légaliser à un tarif proche de l'actuel, puis l'augmenter peu à peu.

Les chercheurs rappellent que c'est cette approche, fondée sur la prévention et une majoration des prix, qui a permis de réduire le tabagisme. Le problème, c'est qu'en France le cannabis n'est pas cher. Le système clandestin le rend très bon marché, parce qu'il n'y a pas de taxe dessus. Le déterminant du niveau de consommation est le prix, ce qui explique que la consommation est plus élevée en France qu'aux Pays-Bas, où la vente est pourtant autorisée.

- **Légaliser permettrait d'assécher l'économie souterraine (Source : [OFDT](#))**

En 2007, en France, le marché de détail du cannabis représenterait entre 746 et 832 millions d'euros annuel, soit entre 186 et 208 tonnes de cannabis vendue.

- **Légaliser permettrait d'assécher l'économie souterraine (Suite) (Source : la-provence.com)**

"Tant qu'un tel marché existera et demeurera dans l'illégalité des groupes de malfaiteurs se battront pour le contrôler. L'État doit légaliser le cannabis, créer une filière et un monopole d'État et en assurer la distribution. Il s'agit de la seule solution pour priver ces réseaux de cette attractivité et de ces moyens financiers considérables."

Patrick Mennucci, député (PS) de la 4e circonscription des Bouches-du-Rhône

- **Légaliser mettrait fin aux violences engendrées par le trafic**
 - **Vidéo : [Les violences à Marseille générées par le trafic de drogue](#) (Source : [BFMTV](#))**
 - **L'impact de la légalisation sur la sécurité dans le Colorado aux Etats-Unis (Source : [Les Inrocks](#) « [Légalisation du cannabis dans le Colorado, un exemple à suivre ?](#) » par Anthony BELLANGER »**

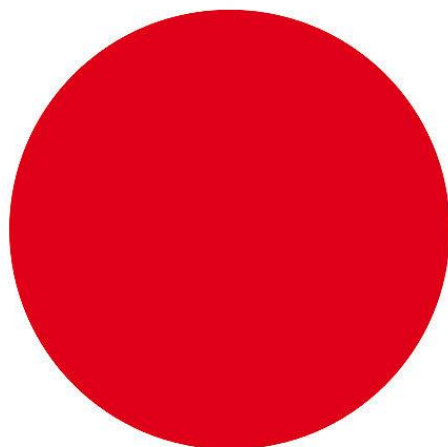
Depuis le 1er janvier 2014, l'état du Colorado, aux Etats-Unis, a légalisé la vente du cannabis. En matière de sécurité, les résultats ne se font pas attendre : sur les quatre premiers mois de l'année, le nombre d'agressions avec violence – typiques des délits liés aux drogues – a baissé en moyenne de 5,6 %. Ainsi, à Denver (une ville dans le Colorado), le nombre d'homicides (=meurtres) a baissé de quasiment 53%, comparé à la même période de l'année précédente. Le nombre de crimes sexuels a également baissé de 13,6%, le nombre de vols de 4,8%, et le nombre d'agressions de 3,7%. De même, le nombre de crimes non-violents tels que vols de véhicules et cambriolages a également diminué. De manière générale, le crime aurait donc baissé de 10,6% dans la ville de Denver.

- **Légaliser permettrait à de nombreux jeunes de sortir du réseau criminel**
 - **Vidéo : « [Organisation du réseau](#) » (Extrait d'un reportage de France2 « [Reportage Dealer de drogue Seine Saint Denis 93](#) »)**
 - **Les chiffres du trafic en France (Sources : [Libération](#), « [Il faut démythifier la vie des trafiquants](#) » par Willy LE DEVIN et [Europe1](#), « [Portrait-robot d'un dealer](#) » par Gabriel VEDRENNE**

En 2007 en France, on estime entre 70 000 et 140 000 le nombre de personne vivant du trafic de drogue. Cela comprend les chefs, les nourrices (ceux qui cachent les stocks), les guetteurs, les rabatteurs, etc. L'âge moyen du trafiquant se situe à 27,8 ans. Le trafiquant le plus jeune est âgé de 11 ans et le plus âgé de 107 ans. Une séparation nette apparaît néanmoins : les décideurs et financeurs sont âgés entre 40 et 70 ans, les exécutants et trafiquants locaux ont entre 20 et 40 ans. Les plus jeunes sont, eux, quasi-systématiquement engagés dans le trafic local.

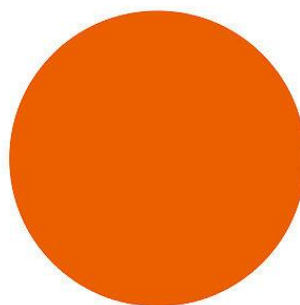
- **Légaliser rapporterait de l'argent (Source : [RTL](#), « [Légalisation du cannabis, consommation, coûts et éventuelles recettes pour l'État : où en est-on en France ?](#) », par Caroline BRENIERE**

BAISSE DU COUT PUBLIC DE LA REPRESSION (COUTS POLICIERS,
JUDICIAIRES ET CARCERAUX) EN CAS DE DEPENALISATION :



568 millions d'euros

● Dépense actuelle estimée ● En cas de dépenalisation



257 millions d'euros

QUE RAPPORTERAIT UNE LEGALISATION DU CANNABIS (TAXES) ?



1,8 milliard d'euros

dans le cadre d'une légalisation totale de la vente,
de la production et de l'usage sous monopole de
l'État



2,2 milliards d'euros

dans le cadre d'une légalisation concurrentielle

- **Légaliser créerait de l'emploi (Source : Le monde, « [Les bénéfiques objectifs de la légalisation du cannabis](#) » par Laetitia CLAVREUL)**

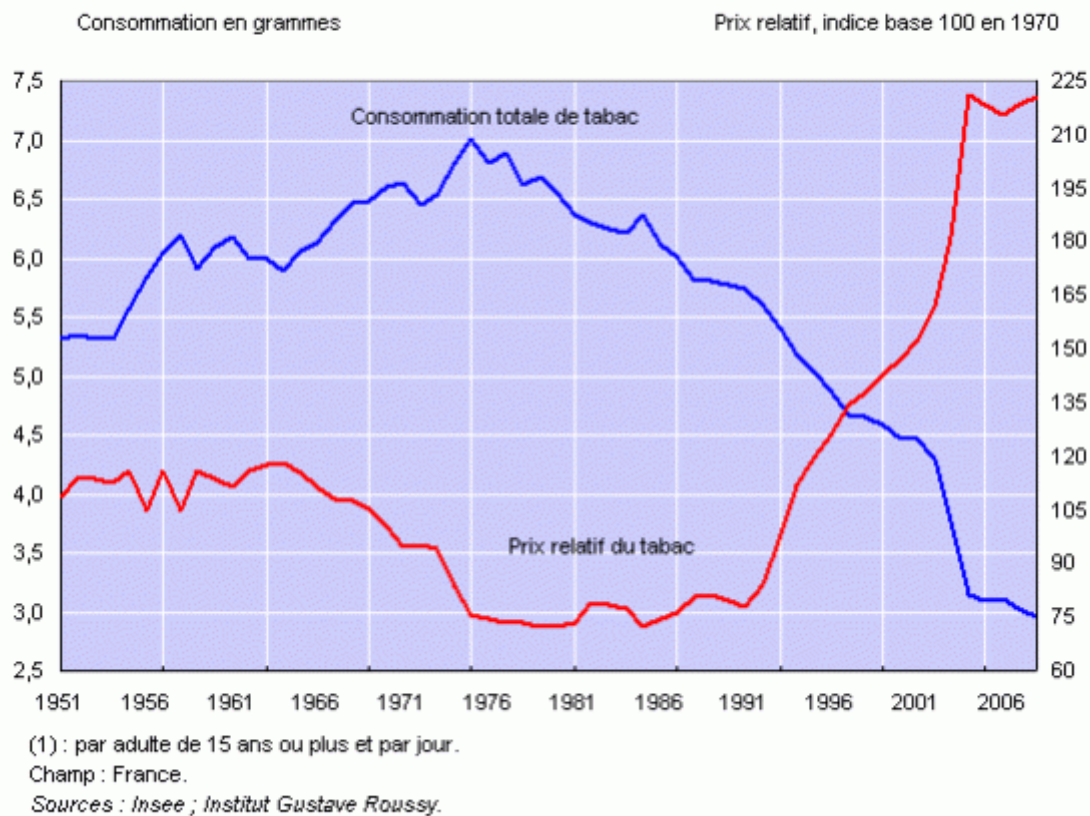
La légalisation du cannabis entraînerait la création de 13 000 emplois directs, sans compter la production. En tout, le nombre d'emplois créés serait compris entre 20 000 et 40 000 !

- **Il faut tirer des leçons du passé : La loi Evin (Source : RTL, « [Cannabis : le pneumologue Bertrand Dautzenberg conseille de supprimer le tabac des joints](#) » par Yves CALVI, Odile POUGET et Camille KAEUBLEN)**

La loi Evin, en encadrant le tabac et l'alcool, a eu comme conséquences deux fois moins de cigarettes vendues par Français qu'en 1991, date à laquelle elle a été mise en place, et 25 % de vente d'alcool en moins. En revanche, pour le cannabis, avec cette prohibition totale, nous constatons une augmentation de 20 % depuis la même date.

- **Les effets de l'augmentation du prix du tabac sur la consommation de tabac en France (Source : INSEE, « [Consommation de tabac : la baisse s'est accentuée depuis 2003](#) » par Danielle BESSON)**

Consommation (1) et prix relatif du tabac



- **Diminution de la consommation de cannabis depuis la légalisation aux Pays-Bas (Source : Berkeley News, « [New research points to lessons from Dutch cannabis system](#) » par Kathleen MACLAY)**



Ils ont légalisé le cannabis en 1976, en interdisant la publicité et sa culture pour maintenir des prix élevés. Près de quarante ans après :

- ils consomment moins de cannabis par habitant que beaucoup de pays européens (en 2014, seulement 25,7% des jeunes de 17 ans ont déjà consommé du cannabis au moins une fois dans leur vie, contre 47,8% en France),
- le pourcentage des 15-24 ans qui en ont consommé dans l'année est passé de 14,3 % à 11,4 % entre 1997 et 2005,
- en séparant les marchés (cannabis autorisé mais drogues dures interdites), les consommateurs de cannabis vont moins facilement vers les drogues dures.

- **Pays-Bas, une légalisation partielle qui pose problème (Source : Hyper débat, « [Cannabis : les Pays-Bas ont-ils fait marche arrière sur les coffee-shops ?](#) » par Eric LOMBARD)**

D'un point de vue du trafic de drogue, la situation n'est pas satisfaisante. En effet, si la vente est autorisée, la production et l'approvisionnement, eux, sont interdits. C'est donc la mafia locale qui s'est emparée du marché, avec tous les problèmes de territoires et de violence que cela entraîne. Les Pays-Bas sont à un tournant de leur politique : doivent-ils libéraliser toute l'économie du cannabis ou bien faire marche arrière ?

- **La Suède, une réussite de la prohibition discutable (Source : L'express, « [Tolérance zéro contre la drogue: un succès qui coûte des vies en Suède](#) »)**

S'il est vrai que ce pays a une politique de répression sévère et affiche l'un des taux de consommateur le plus faible d'Europe, cela s'accompagne malheureusement d'un coût élevé en vie humaine !

"On en fait beaucoup pour empêcher les gens de commencer à se droguer mais on met peu de moyens sur ceux qui se droguent depuis longtemps", souligne un chercheur en science politique de l'Université de Malmö, Björn Johnsson, spécialiste des stupéfiants.

Pour Ted Goldberg, professeur en action sociale à l'Université de Stockholm, à la retraite, la rigueur de la loi est responsable de nombreuses morts. "Si on prend de la drogue avec quelqu'un qui fait une overdose, une personne normale appellera immédiatement les autorités", observe-t-il. Mais en Suède, "si les toxicomanes appellent un médecin, ils craignent de voir la police débarquer".

En 2011, la Suède comptait presque deux fois plus de décès liés à la drogue que la moyenne européenne, à 35,5 pour 1 million d'habitants selon l'EMCDDA. En quinze ans, le nombre de ces décès a presque quadruplé dans le pays scandinave, pendant qu'il diminuait en Espagne, en Allemagne et en Italie.

LE DILEMME SANITAIRE : La nocivité du cannabis

- le cannabis avec les autres drogues (Source : [Wikipedia](https://fr.wikipedia.org/wiki/Drogue))

Dangerosité des drogues selon l'OMS (1971)

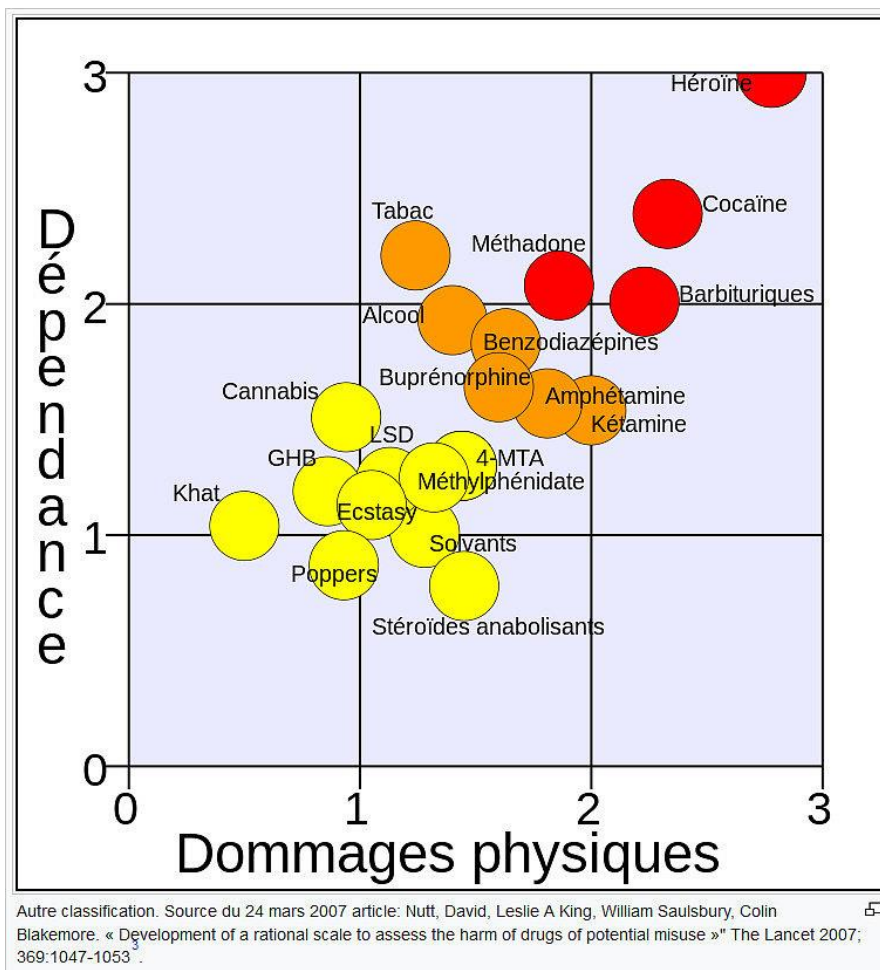
Drogue	Dépendance physique	Dépendance psychique	Tolérance
Alcool	moyenne à marquée	moyenne à marquée	certaine
Opiacés	marquée	modérée à moyenne	marquée
Cocaïne	aucune	modérée à marquée	aucune
Barbituriques	moyenne à marquée	moyenne à marquée	substantielle
Amphétamines	minime	moyenne à marquée	aucune
Khat	minime	moyenne à modérée	minime
Solvants, inhalants	minime	moyenne à modérée	possible avec certains produits
Hallucinogènes (LSD)	aucune	moyenne à modérée	peut-être marquée avec certains produits (Kétamine)
Cannabis	minime	moyenne à modérée	possible à fortes doses

Facteurs de dangerosité des drogues, selon classification du rapport Roques (1998)

	Héroïne (opioïdes)	Alcool	Tabac	Cocaïne	MDMA	Psychostimulants	Benzodiazépines	Cannabinoïde (Chanvre et dérivés)
Dépendance physique	très forte	très forte	forte	faible	très faible	faible	moyenne	faible
Dépendance psychique	très forte	très forte	très forte	forte mais intermittente	?	moyenne	forte	faible
Neurotoxicité	faible	forte	nulle	forte	très forte (?)	forte	nulle	nulle
Toxicité générale	forte ¹	forte	très forte	forte	éventuellement forte	forte	très faible	très faible
Dangerosité sociale	très forte	forte	faible	très forte	faible (?)	faible (exceptions possibles)	faible ²	faible ²

1: nulle pour méthadone et morphine en usage thérapeutique

2: sauf conduite automobile où la dangerosité devient alors très forte



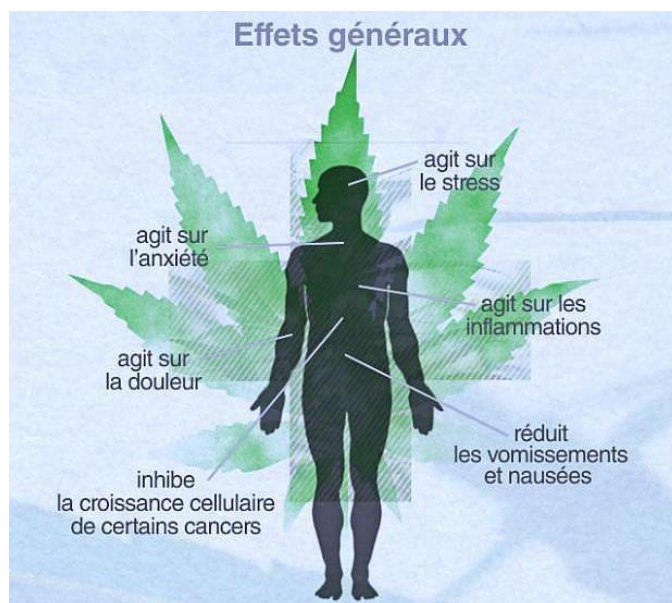
- **Comparons le cannabis avec l'alcool et la cigarette (Source : Les décodeurs, « [Légaliser, dépénaliser ou non le cannabis : le débat résumé en une conversation SMS](#) », par Pierre BRETEAU**

Comparant l'héroïne, l'alcool, le tabac, la cocaïne, la MDMA ou le cannabis, le scientifique a établi que les dépendances physique et psychologique du cannabis étaient faibles. Que sa neurotoxicité était nulle, que sa dangerosité sociale était faible (sauf à conduire une automobile). De toutes les drogues retenues, le cannabis est la seule dont tous les résultats sont faibles voire nuls.

- **L'interdiction du cannabis thérapeutique (Source : L'UFCM, « [Le Cannabis médical et sa législation en France](#) »)**

Aujourd'hui en France, le cannabis est interdit à la vente et à la consommation sous toutes ses formes, y compris médicamenteuses, et ce depuis 1953. Néanmoins, depuis 1999, il est possible d'obtenir des ATU (Autorisation Temporaire d'Utilisation) pour tous produits de santé. Mais dans les faits, cela reste marginal. En 2008, sur 21 médicaments à base de cannabis, seul le Marinol® a obtenu une ATU. Et pourtant, les effets thérapeutiques du cannabis sont nombreux...

- **Les effets du cannabis thérapeutique (Source : Docteur bonne bouffe, « [Le cannabis soigne-t-il ?](#) », par Nathalie)**



Agit sur le stress et l'anxiété

Le cannabis procure, en général, une sensation de « bien-être ». Ainsi, les personnes qui en fument se sentent dans un état de légère euphorie souvent accompagné d'un sentiment de détente – c'est cet effet qui est principalement recherché par les consommateurs de cannabis.

Un puissant stimulateur de l'appétit

Selon des études réalisées sur le sujet, les personnes qui en consomment auraient plus d'appétit et apprécieraient davantage la nourriture. Ceci est dû à la molécule THC qui est un puissant stimulateur de l'appétit. En effet, celui-ci agirait sur le cerveau, notamment sur la régulation de la prise alimentaire. Pour cette raison, le cannabis est souvent administré par des personnes devant subir une chimiothérapie, car il supprimerait la perte de l'appétit, l'un des principaux effets indésirables provoqués par la chimiothérapie.

Réduit les vomissements et nausées

Il existe également de fortes preuves de l'efficacité thérapeutique du cannabis dans le traitement des nausées et des vomissements liés à de nombreuses maladies comme la chimiothérapie anticancéreuse, le sida/VIH, l'hépatite C, etc.

Agit sur la douleur

Une équipe de scientifiques italo-américains a montré que l'anandamide, présente dans le cannabis, serait un antalgique antidouleur local (3), tout comme la morphine. Néanmoins elle présenterait l'avantage de ne pas induire « autant » de dépendance ou d'accoutumance que cette dernière.

Agit sur les inflammations

Les produits à base de cannabis auraient un effet non seulement analgésique, mais également anti-inflammatoire – soulageant un certain nombre de syndromes douloureux et/ou inflammatoires (par ex. colite ulcéreuse, arthrite, etc).

Permet de lutter contre les attaques d'épilepsies

- **Vidéo : [L'effet anticancéreux du cannabis](#) (Extrait de Futura sciences, « [Interview : le cannabis peut-il soigner le cancer ?](#) »)**
- **Une addiction plus facile à encadrer si elle est réglementée**

Pour l'instant, la consommation étant illégale, les citoyens se cachent pour acheter et consommer le cannabis, ce qui rend très compliqué la prévention, le dialogue et la réinsertion.

Avec la légalisation, on peut par exemple très facilement en interdire la consommation aux mineurs, dans les lieux publics, etc. On peut également conseiller ceux qui en consomment, leur

donner par exemple des numéros d'appel et d'aide sous forme de brochure en même temps qu'ils se fournissent.

- **Consommer du cannabis à l'adolescence n'est pas sans danger, mais une diminution du QI ne fait pas partie des risques (Source : Newsweed, « [Consommer du cannabis à l'adolescence ne diminue pas le QI](#) »)**

En 2012, une étude de l'Université de Duke concluait que l'usage intense et persistant de cannabis pendant l'adolescence et chez les jeunes adultes était associé avec une perte d'intelligence (8 points de QI).

D'autres scientifiques ont depuis critiqué les méthodes de cette étude. Une étude de suivi dans le même journal a trouvé que les recherches précédentes ne tenaient pas compte d'un certain nombre de facteurs qui pouvaient aussi altérer le développement cognitif, comme la consommation d'alcool et de cigarette, les maladies mentales ou le statut socio-économique.

Deux nouvelles études viennent ce mois-ci nous éclairer sur la relation entre la consommation de cannabis et l'intelligence : une étude britannique a suivi 2235 adolescents entre 8 et 16 ans, l'autre a étudié la différence entre deux jumeaux américains dont l'un consommait du cannabis et l'autre non. Malgré des méthodes différentes, les deux études arrivent aux mêmes conclusions : elles n'ont pas trouvé de preuve que l'usage de marijuana pendant l'adolescence avait un impact négatif sur l'intelligence.

Les données des jumeaux « n'ont pas réussi à montrer que l'exposition au cannabis pendant l'adolescence causait un déclin neurologique », conclut l'étude. Au contraire, les chiffres suggèrent que « les enfants qui ont une prédisposition à la stagnation intellectuelle au collège sont sur une trajectoire d'une future consommation de cannabis ». En d'autres mots, au lieu que le cannabis rende les gamins stupides, il semblerait que les enfants ayant des difficultés intellectuelles ou scolaires sont plus enclins à se tourner vers le cannabis.

- **La légalisation permet la traçabilité et évite la contamination du cannabis (Source : Sensiseeds, « [Le cannabis contaminé – 1ère Partie](#) », par Stéphanie)**

Pourquoi donc le cannabis est contaminé ? Malheureusement ce n'est pas par accident mais afin d'augmenter son poids et par conséquent les revenus des vendeurs. Un éventail de produits de coupe dégoûtant est de plus en plus fréquemment trouvé dans le cannabis vendu au marché noir. Les consommateurs de cannabis doivent subir les conséquences potentiellement graves sur la santé qui ne peuvent être sous-estimées.

Voici une liste incomplète des produits de coupe que l'on peut trouver parfois : les feuilles pulvérisées de la plante, des herbes ou épices, des corps gras, du cirage à chaussure, du sable, de la paraffine, de la laque, des pesticides et des engrais, du plomb, de la moisissure, du verre et du talc. L'ingéniosité et la diversité d'idées semblent inépuisables, mais sont souvent irresponsables et inconsidérées.

Ces produits de coupe, souvent bien plus toxiques que le cannabis lui-même ont de graves conséquences sur la santé. Légaliser le cannabis permettrait de contrôler de manière fiable la qualité du cannabis vendu et donc limiterait son impact sur la santé.